

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2017

Le trente et un janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia JEHL, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Tania MUHLMYER, Christophe KLEIN, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Mona PAJOLE, Frédéric OSTERTAG, Marie-Paule MULLER (procuration donnée respectivement à Lucienne GILG, Jean-Jacques KNOFF et Guy RIEFFEL) et Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2017*
 - b) *Plan d'effectif du personnel 2017*
 - c) *mise à disposition de la maison du gaz à ROSACE : loyer*
 - d) *cession de patrimoine par le Nouveau Logis de l'Est : maintien de la garantie d'emprunt*
 - e) *orientations budgétaires 2017*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le public et la représentante de la presse

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

a) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mercredi 1^{er} février au cinéma Rex : « Himalaya, l'histoire de ma vie » dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- samedi 4 février à 19h30 à la salle des fêtes : soirée baeckeoffe de la Laurentia
- jeudi 9 février à 20h00 : commission culturelle
- vendredi 10 février à 13h30 : défilé de carnaval par les écoles de Benfeld
- vendredi 10 février à partir de 17h00 au cercle catholique : don du sang
- samedi 11 février à la salle des fêtes : soirée de bienfaisance du Lion's Club
- samedi 18 février à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- mardi 28 février à 20h00 : conseil municipal
- samedi 4 mars à 20h00 et dimanche 6 mars à 14h00 au cercle catholique : « Hutzel Cabaret » organisé par le Judo Club Bushido

b) recours de la Société Bieber : marché de menuiserie de l'école Briand

Par requête du 22 août 2014, la menuiserie BIEBER a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg en contestation de la validité du marché attribué à la Société HUNSIGER (lot n° 6 : menuiserie extérieure bois/alu et vitrerie) dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de l'École Briand. Par jugement du 19 janvier 2017, le Tribunal Administratif a rejeté la requête de la Société Menuiserie BIEBER. Les demandes quant à l'application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative (frais exposés et dépens) les deux parties sont déboutées.

c) Transmission des déclarations d'intention d'aliéner

En réponse à la demande émise lors de la séance du 20 décembre 2016 par le groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld » sollicitant la transmission des déclarations d'intention d'aliéner arrivées en mairie à tous les groupes le maire informe que la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) a émis un avis dans le sens que ces documents ne sont pas communicables à des tiers, y compris aux conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article 6-II de la loi du 17 juillet 1978, modifiée par celle du 12 avril 2000, les informations qu'elles contiennent pouvant mettre en cause le secret de la vie privée des personnes qu'elles concernent.

d) Questions, demandes et propositions

Suite à la dernière séance du 20 décembre 2016, compte tenu notamment des interventions, voire intimidations constatées, le point relatif aux questions, demandes et propositions du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » ne fera plus l'objet d'une discussion mais d'une réponse du maire, comme antérieurement

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Denis BAPST, pour immeuble d'habitation et de commerces, sis 3 rue de l'Ancienne Porte,
- M et Mme Veis BILGIN, pour un lot de copropriété, sis 2 rue du faubourg de Strasbourg
- SARL JIMMOZ et SAS EMILE, pour 2 parcelles de terrain à bâtir sises 16 rue Rohan
- M Rémy SCHNEIDER, pour une place de parking, sise 7 rue de la Dîme

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016

Aucune observation écrite n'est parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 est **adopté** par 26 voix pour (3 voix contre : Benoît GSELL, Eric VILMAIN et Christian JAEG)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU, de document en tenant lieu et de carte communale prévu par la loi ALUR.

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, expose que la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 rend automatique le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la date du 27 mars 2017. Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Toutefois, la loi ALUR prévoit que si, dans les trois mois précédant le terme mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Il est précisé que ce dispositif s'applique également aux communautés de communes qui sont créées ou issues d'une fusion entre la date de publication de la loi et le 26 mars 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire adjoint ;

vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136 ;

considérant qu'au regard des réflexions et positions prises concernant les compétences de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui ont précédés sa création, il n'y a pas lieu de procéder au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à l'intercommunalité ;

après en avoir délibéré

décide

de s'opposer au transfert à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la compétence en matière de PLU, de document en tenant lieu et de carte communale prévu par la loi ALUR.

La présente délibération sera notifiée au Préfet du Bas-Rhin, ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 24 janvier 2017,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2017 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

Centre communal d'action sociale	17 500 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €
Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR)	200 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives : 17 000 €

Association Sportive de Benfeld
Alsacienne de Handball
SSC Laurentia
Tennis Club
La Boule au But
Club de Plongée
Billard Club
Judo Club
Cercle d'Echecs
Bad du Ried

Fixe : 510 € + 3,00 € par licence adulte
+ 9,60 € par licence jeune

2) Sociétés «loisirs»

Model Club	250 €
Open Heart Dancers	250 €

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile	250 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	250 €
Association des Amis de l'harmonie	250 €
Photo Club du Ried	250 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture	250 €
APPMA (section jeunes et école de pêche)	250 €
Société d'arboriculture	250 €
Amicale des apiculteurs	250 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC)	160 €
Association ADEIF	160 €
Secouristes « Croix Rouge »	160 €
Donneurs de sang	160 €
Coup de Pouce à l'Illmatt	160 €
UNIAT	160 €

Le Souvenir Français	160 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs	160 €
Amis des Aînés de la RPA (AARPA)	160 €
7) Amicale des Sapeurs-Pompiers	520 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union 2016-2017)	3 700 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	520 €
C) Subventions diverses	
Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :	
Ecole Briand	2 100 €
Ecole Rohan	2 100 €
Collège et autres établissements	2 300 €
D) Autres subventions	
Médailleurs sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2016)	2 500 €

adopté par 27 voix pour
(1 abstention : Claude WEIL)

b) Plan d'effectif du personnel communal 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 24 janvier 2017,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1^{er} janvier 2017, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- la suppression de tous les emplois d'adjoint technique de 1^{ère} et 2^{ème} classe, par le grade d'adjoint technique,
- la création d'un poste d'ingénieur territorial
- le remplacement des postes d'adjoint administratif de 1^{ère} et de 2^{ème} classe par des postes d'adjoint administratif et la

transformation de l'un en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- à la RPA, la transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à TC et d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à 30 H/semaine
- transformation des postes de la filière culturelle en adjoint du patrimoine (15H/semaine et 30H/semaine) et adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (2 postes à 30H/semaine, dont 1 non pourvu)
- intégration dans le plan d'effectif de la liste des postes ouverts pour des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, contrats d'avenir...)

EMPLOIS	Nombre	Coefficient d'emploi
<u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 1 ^{ère} classe pourvu)	2	Temps complet (1 non
Adj. adm. principal 2 ^{ème} classe	2	Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet (pourvu 17h30)
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Temps complet (non pourvu)
<u>2) SERVICES TECHNIQUES</u>		
Ingénieur territorial	1	temps complet (non pourvu)
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	temps complet
Adjoint technique princ. 1 ^{ère} classe	3	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 ^{ème} classe	2	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique	10	Temps complet (1 non pourvu)
<u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u>		
Adjoint d'anim princ 2 ^{ère} classe	1	temps complet
Adjoint technique	3	temps complet (pourvu 16h + 1 TC)
<u>4) A.T.S.E.M.</u>		
A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe	3	Temps complet
A.T.S.E.M.	7	(7 non pourvus)
<u>5) AGENTS D'ENTRETIEN</u>		
Adjoint technique	2	temps complet (2 non pourvus)
Adjoint technique	6	30 h/semaine
Adjoint technique	1	24 h/semaine (non pourvu)
Adjoint technique	2	20 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique	1	19 h/semaine
Adjoint technique	3	15 h/semaine (2 non pourvus)

6) FILIERE CULTURELLE

Bibliothécaire territorial	1	Temps complet
Adjoint patrim. princ 2 ^{ème} classe	2	28h00/semaine (1 non pourvu)
Adjoint du patrimoine	1	28h00/semaine
Adjoint du patrimoine	1	17h30/8/semaine

7) AGENTS DE DROIT PRIVE

Apprenti	2	Temps complet (1 non pourvu)
Contrat en alternance	1	Temps complet (non pourvu)
Contrat d'accompagn. à l'emploi	3	24 h/semaine (1 non pourvu)
Contrat d'avenir	2	Temps complet

adopté par 25 voix pour

(3 voix contre : Benoît GSELL, Eric VILMAIN et Christian JAEG)

c) Mise à disposition de la maison du gaz à ROSACE : loyer

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint informe que la société ROSACE Développement a été chargée par la région Alsace, dans le cadre d'une délégation de service public, de procéder au développement de la fibre optique en Alsace.

Un certain nombre de dispositifs techniques sont prévus d'être installés sur le territoire de la ville de Benfeld, soit 4 sous-répartiteurs optiques (SRO) et surtout un nœud de raccordement optique (NRO) qui doit être implanté dans un bâtiment clos et protégé et dans la mesure du possible à proximité des transformateurs d'Orange.

Il est ainsi projeté d'installer cet NRO dans l'ancienne maison du gaz, rue du Général Leclerc, dont l'emplacement et la superficie conviendraient parfaitement.

Ce bâtiment étant désaffecté et sans utilité pour les besoins de la desserte en gaz, il est proposé de le mettre à disposition de ROSACE.

La société ROSACE propose un loyer annuel de 20 € du m², soit environ 500 €, conforme à un accord avec la Région Grand Est dans le cadre d'un financement public des installations nécessaires au développement de la fibre optique sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 24 janvier 2017,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint

après en avoir délibéré,

décide

de mettre à la disposition de ROSACE le bâtiment susindiqué, implanté sur la parcelle Section AB, n° 246 d'une contenance de 0,84

m², sise rue du Général Leclerc, en vue d'y implanter un nœud de raccordement optique

de fixer le loyer annuel au m² à 20 €

d'autoriser le maire à signer le bail à intervenir avec ROSACE Développement

adopté à l'unanimité

d) demande de cession de logements par Nouveau Logis de l'Est : maintien de la garantie d'emprunt

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint informe l'assemblée que le Nouveau Logis de l'Est envisage de vendre 16 logements et leurs annexes situés 1 rue d'Obernai à Benfeld.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction, notamment l'article L 443-7, la commune est amenée à émettre un avis quant à ce projet, notamment en ce qui concerne le maintien de la garantie d'emprunt.

La ville de Benfeld avait accordé sa garantie d'emprunt pour 2 prêts de la CDC, dont les encours au 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

- 8 685,75 € pour le contrat n° 33 100 477.01 arrivant à échéance en 2019 (garanti à 85%)
- 4 367,56 € pour le contrat n° 33 100 084.01 arrivant à échéance en 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la demande présentée par la Nouveau Logis de l'Est en vue de la vente de 16 logements et annexes à BENFELD,

compte tenu du nombre et de la nature des logements concernés, sachant que le parc total de logements sociaux sur la commune est de 347 à ce jour,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2017,

décide

de réserver un avis favorable à la demande de Nouveau Logis de l'Est pour la cession des logements susindiqués.

demande

compte tenu de la garantie accordée par la commune pour les prêts suscités,

- que les recettes de chaque vente soient affectées à la diminution de l'encours des prêts concernés
- que le montant de la garantie d'emprunt soit diminué des mêmes montants

adopté par 25 voix pour

(3 abstentions : Benoît GSELL, Eric VILMAIN et Christian JAEG)

Monsieur Christian JAEG considère qu'il n'y a plus lieu de garantir des emprunts lorsque les bailleurs sociaux mettent en vente leurs biens à des privés.

e) Orientations budgétaires 2017

Le maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par la baisse des dotations, par des dépenses nouvelles sur lesquelles la commune n'a pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales...) les orientations du projet de budget 2017, dans la poursuite des exercices précédents, se déclinent selon les axes suivants :

- La stabilisation, voire la diminution des dépenses de fonctionnement (à compétences identiques), tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité
- La préservation de la capacité d'autofinancement permettant la réalisation de projets structurants (réaménagement du centre-ville...) et le renouvellement du matériel et des équipements techniques
- L'encadrement de la fiscalité en limitant l'évolution des taux en 2017 à 1%
- La volonté de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant pour participer au dynamisme économique

Pour l'année 2017, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire, à savoir :

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à + 1,3% pour la croissance économique (+ 1,5% en 2016) et une inflation toujours très basse (estimée à moins de 1%)

- les collectivités territoriales continueront encore à subir en 2017 une baisse des concours de l'Etat (soit 2,6 Mds au lieu des 3,7 Mds prévus – diminution de moitié pour le bloc communal soit 1 035 M €). En 2017 la répartition de l'effort entre les 3 catégories de collectivités territoriales a été modifiée. La diminution de DGF est évaluée à environ 40 000 €, représentant 13,5% du montant 2015. La DGF globale au niveau national en 2017 s'élèvera à 30,86 Mds € contre 33,221 en 2016.
- L'assiette des dépenses éligibles au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette recette de la section de fonctionnement interviendra pour la 1^{ère} fois en 2017
- actualisation des bases fiscales de 0,4%
- la diminution des dotations de compensations d'exonérations fiscales est maintenue en 2017
- la clé de répartition de l'effort de réduction entre les 3 catégories de collectivités en 2017, s'établit comme suit : soit 39,1% pour le bloc communal (dont 70% pour les communes et 30% pour les EPCI), 43,6% pour les départements et 17,1% pour les régions
- l'article 150 de la LFI 2016 qui a maintenu le principe de la réforme de la DGF est supprimé par l'article 138 de la loi de finances 2017.
- la DSR (dotation de solidarité rurale) à laquelle émerge la ville de Benfeld est maintenue en 2017 avec un abondement de 180 millions d'€ pour les communes. Le montant escompté en 2017 devrait rester stable. L'incidence exacte sur la dotation de Benfeld ne peut pas encore être évaluée (280 000 € en 2016)
- la commune a bénéficié pour l'année scolaire 2014-2015 du fonds d'amorçage institué suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (celui-ci a été reconduit pour l'année scolaire 2015-2016 et pérennisé, sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial). La recette à percevoir représente 30 000 € pour l'année civile.
- le fonds de soutien à l'investissement public local d'1,2 milliard d'€ dont 580 M pour les communes et leurs EPCI a été prévu par l'article 141 de la loi de finances. Les critères d'éligibilité doivent faire l'objet d'une circulaire. Les dépenses éligibles étant très spécifiques, le bénéfice pour un investissement prévu en 2017 ne peut être évalué à ce jour.

En définitive et compte tenu de tous ces éléments, les recettes de DGF de 2017 devraient être inférieures à celles prévues au budget primitif en 2016, soit environ 800 000 €.

Incidence des décisions locales :

- l'attribution de compensation suite à la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2013 de la FPU (fiscalité professionnelle unique)

sur le territoire de la COCOBEN reste identique aux années précédentes, soit 984 000 €

- la mise en œuvre de la fusion des 3 communautés de communes, effective depuis le 1^{er} janvier 2017 n'aura pas d'incidence immédiate sur les finances communales
- la rétrocession de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2016 a entraîné une augmentation des charges de fonctionnement de 80 000 € (éclairage public et entretien de voirie)

Incidence des résultats de l'exercice 2016 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net de l'exercice 2016 s'établit à 600 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près de 1 000 000 €, soit 520 000 € net
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 3 000 000 €,
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour un montant de 60 000 €
- les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2016
- les produits des services restent stables avec une actualisation des tarifs d'environ 2%
- les recettes de FCTVA, compte tenu des dépenses éligibles effectuées en 2016 sont estimées à 290 000 €
- les charges de la dette, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2016, vont légèrement diminuer pour un montant prévisionnel de 650 000 € (dont 165 000 au titre des intérêts et 485 000 € de capital). Cela représente un montant de 112 € par habitant pour une moyenne de la strate de 119 € en 2015
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 4 616 048 € soit 793 € par habitant. La moyenne de la strate en 2015 était de 862 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement pouvant être autofinancées ou par les recettes propres de la section d'investissement s'élève pour 2017 à 700 000 €. On peut y rajouter le montant de l'emprunt non réalisé en 2016, soit 350 000 €

L'exercice 2016 s'est soldé par un taux de réalisation des dépenses d'investissement de plus de 95 %, les crédits de report se limitant au solde des travaux de l'école Briand pour 25 000 € et 75 000 € pour les travaux de voirie (traverse d'Ehl)

Les programmes pluriannuels de travaux et de renouvellement d'équipements représentent environ 220 000 €, la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité 80 000 €

La programmation pluriannuelle d'investissement pour les exercices à venir se limitera à la requalification du centre-ville (a priori 3 années en fonction des choix d'aménagement retenus, des participations éventuelles et de la capacité d'emprunt) et le renouvellement annuel indispensable des matériels et équipements techniques.

Un emprunt de 500 000 € (hors crédits de reports) permettra de financer environ 1 M€ de travaux (hors frais de maîtrise d'œuvre)

Pour ce qui est de la fiscalité des ménages, les évolutions des bases n'étant pas connues à ce jour (à l'exception de l'évolution forfaitaire de 0,4%), il est toutefois proposé d'augmenter les taux de 1% compte tenu des investissements prévus les prochaines années, permettant de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante.

Monsieur Christian JAEG, au nom du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » réitère ses observations de l'année précédente, notamment pour ce qui concerne l'ordre d'inscription des points à l'ordre du jour (le débat d'orientation budgétaire devant intervenir en premier, voire au mois de novembre). Tout en approuvant l'inscription de la requalification du centre-ville, il considère que l'augmentation des taux de fiscalité en 2017, compte tenu de la situation financière de la commune, n'est pas nécessaire et que son groupe défend les citoyens, sachant que les bases ne vont que légèrement augmenter, mais que des bases nouvelles vont être intégrées.

Par ailleurs d'autres sources de financement restent à préconiser, notamment la cession éventuelle de biens immobiliers, la mutualisation des services (dans le cadre de la fusion des communautés de communes).

Questions, demandes et propositions du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld »

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairie, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Pourquoi le dossier relatif aux gens du voyage n'at-il pas été présenté au conseil municipal ?*

Y aurait-il un article du règlement intérieur qui exclut cette possibilité ?

Par ailleurs, combien de conseillers de votre majorité municipale ont consulté les pièces adressées au commissaire-enquêteur ?

Le dossier relatif à la modification du PLU concernant l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage sera soumis à l'avis du conseil municipal après réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Nous avons déjà échangé longuement sur cette problématique, Monsieur le Sous-préfet s'était même déplacé lors de la séance du 28 juin 2016 pour répondre à vos questions...

Pour ce qui est du nombre de conseillers qui ont consulté le dossier, à ma connaissance il n'y a que Monsieur JAEG qui l'ait rencontré en permanence.

A la fin de l'enquête le commissaire-enquêteur a rencontré le maire et les services, avant de rédiger son rapport de synthèse.

Le rapport de synthèse, présentant un certain nombre de questions écrites et des demandes de précisions fait l'objet de réponses par nos soins, la communauté de communes et l'Etat, qui seront remises lors d'une entrevue prévue le jeudi 2 février.

2) *A la lecture du guide pratique 2017, outre les surcharges photographiques peut-être utiles pour 2020, nous constatons et déplorons l'absence de la liste des conseillers municipaux au profit de celle des commissions et de leurs compositions. Ceci montre une fois de plus l'importance que vous attribuez aux commissions au détriment de la fonction du conseil municipal. Faut-il rappeler que les commissions ont un rôle qui consiste à examiner les questions soumises au conseil, soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres et seulement d'émettre un avis ? Elles ne peuvent être un lieu de décision.*

Quand reconsidérerez-vous votre position, et quand modifierez-vous l'animation de ces commissions pour qu'elles restent des aides à la décision ?

Quant aux « surcharges photographiques peut-être utiles pour 2020 », faire une rétrospective en images est une chose courante dans les publications communales, sachant que pour certaines personnes qui ont système sensoriel visuel axé sur l'image plutôt que l'écriture, cette forme de communication est plus appropriée.

Cette année les noms des conseillers municipaux figurent effectivement dans leurs commissions montrant leurs centres d'intérêt et permettant finalement de les interroger sur les sujets qu'ils maîtrisent

Une liste simple des élus ou une liste par commission ! Qui cela pourrait-il déranger ? Nous n'avions aucune stratégie particulière dans cette forme de présentation,

Petit rappel concernant les commissions : tous les groupes politiques sont représentés dans les commissions chaque fois que des élus se sont présentés lors de leurs constitutions en 2014

Tous ceux qui y participent régulièrement se rendent compte des travaux réels et effectifs réalisés lors de commissions (des réunions à 29 pour la relecture de Benfeld.com, d'organisation de manifestations...)

Les commissions réunies mensuelles permettent finalement d'aborder toutes les problématiques (nous le faisons, je pense être très ouvert au partage des infos utiles). Les problématiques peuvent aussi être relayées dans les commissions plus spécialisées en présence des représentants de nos services.

(par exemple, lors des dernières séances de commissions réunies vous n'aviez pas abordé la problématique des gens du voyage)

Si nous avons à traiter l'ensemble des sujets abordés en commissions, nous aurions des séances de 3 à 4 heures.

Les débats demandent parfois une certaine discrétion selon le stade du projet ; cette discrétion est possible grâce aux commissions.

Lors des réunions de conseil municipal, les adjoints rendent compte des travaux des commissions et les comptes rendus des commissions sont à la disposition des élus en mairie.

Tout projet d'importance qui est amené à se concrétiser par la suite est présenté au conseil pour approbation.

Je n'envisage aucune modification de notre fonctionnement !

En fin de séance, Mme Nathalie GARBACIAK fait appel aux conseillers municipaux pour assurer la sécurité de défilé de carnaval des écoles de BENFELD le vendredi 10 février de 13h30 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h55